



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉTABLISSEMENT SAINT-PHILIPPE

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE KAMOURASKA – RIVIÈRE-DU-LOUP
ÉCOLE SAINT-PHILIPPE, NOTRE-DAME ET J.-C. CHAPAIS

Procès-verbal de la sixième séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le mercredi 18 juin 2025 à 17 h 30 au local des spécialistes de l'école Saint-Philippe.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Parents : Manon Bélanger, Isabelle Rivard, Caroline Caron, Valérie Gagnon, Anik Charest, Blake Love, Pascal Dumais, Sandra Fournier

Enseignant(e)s : Élise Chénard, Édith Soucy, Anthony Bélanger

Personnel de soutien : Laurence Frève, technicienne en service de garde
Alyson Michaud, secrétaire d'école

Professionnelle : Audrey Caron, conseillère en rééducation

Direction : Julie Lizotte

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Lizotte souhaite la bienvenue et constate le quorum. La séance est ouverte à 18 h 50.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Laurence Frève et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que proposé.

3. ADOPTION ET SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 MAI 2025

Il est proposé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 14 mai 2025 soit adopté tel que proposé.

CÉ # 24-25-044

CÉ # 24-25-045



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉTABLISSEMENT SAINT-PHILIPPE

4. DOSSIERS DE DÉCISIONS

4.1 ÉTABLISSEMENT DES PRINCIPES D'ENCADREMENT DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS (LISTES CONCERNANT LE MATÉRIEL SCOLAIRE 2025-2026 - FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS-MODIFICATION CLASSE DE 1RE NOTRE-DAME)

CÉ # 24-25-046

Madame Lizotte présente la liste de matériel scolaire à acheter par les parents de la classe de M. Dave, classe de 1^{re} année à Mont-Carmel puisqu'elle a reçu quelques modifications depuis le dernier conseil d'établissement.

CONSIDÉRANT les principes d'encadrement des coûts applicables à la liste des effets scolaires établis par le conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 96.15 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que la direction de l'école approuve le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes (dont les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe) après consultation du conseil d'établissement ;

CONSIDÉRANT les listes déposées au conseil d'établissement par la direction de l'école;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été élaborées en tenant compte du budget de l'école (partie payable par les budgets de l'école) et des principes d'encadrement des coûts (partie payable par les parents);

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Dumais et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil d'établissement donne un avis favorable à cette liste de matériels scolaire à acheter par les parents.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 ADOPTION DU BILAN DU PLAN D'ACTION POUR PRÉVENIR ET TRAITER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE (ART. 75.1 LIP)

CÉ # 24-25-047

Madame Audrey Caron présente les résultats de sondage pour le plan de lutte des écoles et nous présente le bilan du plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence à l'école. Elle nous présente aussi un bilan qui fait un résumé de tout ce qui a été mis en place dans nos écoles. Madame Julie mentionne que le bilan a été reçu par courriel. Elle explique ce qui sera en fonction l'an prochain. Le document passera de 5 pages à 31 pages.

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Fournier :

QUE le bilan du plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence à l'école soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.3 ADOPTION DU BUDGET 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter le budget annuel de l'école proposé par la direction, et le soumettre à l'approbation du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des ressources financières s'établit à partir de l'effectif scolaire de l'année précédente, soit celle du 30 septembre 2024, selon la recommandation du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, selon la disponibilité d'utilisation permise par le Ministère, et si le comité de répartition des ressources institué en vertu de l'article 193.2 en fait la recommandation et que le conseil d'administration du centre de services scolaire y donne suite;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom du centre de services scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

IL EST PROPOSÉ par M. Anthony Bélanger et résolu :

QUE le conseil d'établissement adopte le budget des écoles Saint-Philippe, Notre-Dame et J.-C.-Chapais tel que madame Julie Lizotte le présente. (Tableau à l'appui)

329 710\$ - Budget total

QU'il soit soumis au centre de services scolaire pour approbation conformément à l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique, étant entendu que ce budget pourra être rajusté des surplus budgétaires de l'école, selon l'utilisation disponible et permise par le Ministère, s'il y a lieu, ou selon toute modification apportée par le Ministère et/ou tout apport financier additionnel dans le courant de l'année scolaire.

Budget de fonctionnement : 31 091\$ pour les 3 écoles

4.4 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA PRÉSIDENTE

Mme Caroline Caron fait la lecture de son rapport annuel.

Il est proposé par Anik Charest :

QUE le rapport de la présidente soit adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.5 BUDGETS CAMPAGNE DE FINANCEMENT DÉPÔT DES SOMMES

CONSIDÉRANT QUE toute activité de financement doit être :

Approuvée par le conseil d'établissement;
Faites au nom de l'école;
Faites à des fins précises et l'argent recueilli ne doit servir qu'à cette fin;
Pour des activités qui ne font pas partie du Programme de formation de l'école québécoise et du Régime pédagogique.

CONSIDÉRANT QUE la direction doit être mise au courant de toute activité de financement et en faire part au conseil d'établissement qui devra l'approuver ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de financement réalisées dans les 3 écoles ont permis d'amasser plus que le montant total des sorties :

École J.-C.-Chapais : 1 902,50\$

École Notre-Dame : 2 749,83\$

École Saint-Philippe : 2 684,00\$

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Rivard :

QUE les sommes restantes soient reconduites pour les activités de l'année scolaire 2025-2026.

4.6 RÉSOLUTION POUR L'ACHAT DE LIVRES AVEC LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CÉ # 24-25-051

CONSIDÉRANT QUE le budget de fonctionnement du conseil d'établissement est maintenant dans le code budgétaire du fonctionnement de l'école ;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas de galas méritas ou de soirée méritas dans nos écoles :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Dumais et unanimement résolu :

QUE la somme du conseil d'établissement dans le budget 600, soit prise pour offrir un livre aux élèves pour la lecture durant l'été.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.7 Approbation du programme d'activités éducatives qui nécessitent un déplacement des élèves hors de l'école pour la période de la rentrée scolaire 2025-2026

CÉ # 24-25-052

Le tableau Excel d'activités a été envoyé par courriel. Madame Alyson fait la lecture afin de ne pas oublier d'activités.

IL EST PROPOSÉ par Mme Sandra Fournier que le programme d'activités éducatives qui nécessitent un déplacement des élèves hors de l'école pour la période de la rentrée scolaire 2025 -2026 soient approuvés tel quel.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

4.8 Approbation des activités à l'intérieur de la zone de proximité entourant l'école

CÉ # 24-25-053

Chaque année nous approuvons une zone de sortie autour des écoles. Ce qui permet aux élèves de se rendre à la patinoire, aux parcs, marche, etc.

IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Caron et approuvé à l'unanimité que la zone autour des écoles sur une distance de marche soit approuvée pour l'année scolaire 2025-2026.

4.9 Résolution pour la gratuité des deux dernières semaines dans les services de garde en 2024-2025

CÉ # 24-25-054

Comme il restait une somme importante au compte des services de garde. Julie explique la raison du surplus (salaire, démission, etc.). Nous avons décidé de payer les deux dernières semaines pour les élèves du service de garde en 2024-2025.

IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Caron et approuvé à l'unanimité que les deux dernières semaines de gratuité au service de garde soit accepté.



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉTABLISSEMENT SAINT-PHILIPPE

5. INFORMATIONS :

5.1 DIRECTION

5.1.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025-2026 – 15 SEPTEMBRE 2025

La date du 15 septembre 2025 est proposée. L'assemblée aura lieu à l'école J.-C.-Chapais à Saint-Denis à 18 h 45.

5.1.2 JE COLLATIONNE RÉUSSITE DU SPECTACLE BÉNÉFICE

Le spectacle fut une réussite, la salle était pleine.
Certains enfants ont fait des discours. Tous les revenus du spectacle reviennent à Je Collationne.

5.1.3 AFFECTATION OFFICIELLE

Julie était en affectation temporaire dans nos écoles. Elle est maintenant officiellement directrice.

5.1.4 ATTRIBUTION DES RESSOURCES EN SERVICES AUX ÉLÈVES

5.1.5 BILAN AU PÉ

Julie n'a pas encore toutes les données.
Le taux de réussite a augmenté en Français Lecture à la fin du 1^{er} cycle du primaire répondant ainsi à l'objectif du projet éducatif. Les activités mises en place donnent le goût à la lecture.

On constate aussi une légère amélioration du sentiment de bien-être et de sécurité dans les écoles à la suite du sondage CVI effectué auprès des élèves du 3^e cycle répondant ainsi à notre objectif à cet effet.

5.2 PROFESSIONNELLE

Madame Audrey Caron présente le questionnaire CVI pour les 4^e, 5^e et 6^e années.
Sentiment de sécurité : 84 %
Justice : 71%
Engagement : 77 %
Bien être : 88%

5.3 ENSEIGNANTS

5.3.1 ÉCOLE NOTRE-DAME

Les activités de fin d'année se sont bien déroulées à Mont-Carmel. Les élèves iront à leurs sorties de fin d'année demain le jeudi 19 juin 2025. Les chocolats de madame Édith ont tous été vendus. Coup de cœur à la grosse île.

5.3.2 ÉCOLE SAINT-PHILIPPE

Les activités de fin d'année se sont bien déroulées à Saint-Philippe. Les élèves ont apprécié la sortie au Roc Gym.

Une journée spéciale de style kermesse est prévue pour ce vendredi. Des jeux d'adresse et de coopération permettront aux élèves d'accumuler des points qu'ils pourront ensuite échanger contre des surprises. (Barbe à papa, popcorn, jujubes, Mr freeze) Un jeu gonflable ainsi qu'un dîner pizza sont aussi au programme. Beaucoup de plaisir à prévoir!

5.3.3 ÉCOLE J.-C.-CHAPAIS

Les activités de fin d'année se sont bien déroulées à Saint-Denis. Le pion joue est venu animer un atelier dans notre école et cela s'est super bien déroulé! Prix accessible. Les élèves accueilleront leurs parents pour un pique-nique le 20 juin, ils joueront à pleins de jeux extérieurs. Le passage du Blizzaroïde à l'école fut aussi très apprécié. Le spectacle de musique a eu lieu le 17 juin et se fut un événement fort distingué.

5.4 SERVICE DE GARDE

Nous aurons du nouveau personnel dans nos écoles.

Formulaire pour les inscriptions de l'an prochain est envoyé aux parents concernés. Conception d'un programme d'activité. (Guide de programmation des activités du service de garde)

5.5 COMITÉ DE PARENTS

Caroline n'était pas présente à la dernière rencontre. Le projet de Chloé Gouveia a été sélectionné.

6. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

7. QUESTIONS DU PUBLIC

Pas de public.

8. AUTRES SUJETS

Suivi de la cour d'école de Saint Denis.

9. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION :

La prochaine réunion sera celle de l'assemblée générale annuelle des parents et elle aura lieu le 15 septembre 2025 à l'école J.-C.-Chapais à Saint-Denis à 18 h 45.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par tout le monde et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 19 h 35.

CÉ # 24-25-043

Caroline Caron
Présidente

Julie Lizotte
Directrice